

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2018 n° 2018-070

L'an deux mil dix-huit, le six décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal CRUBLEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Francine RICHARD, Stéphane PERNET, Arnaud BUREAU, Mickaël AUBERT, Maxime BARANGER, Blandine BARBOT, Cécile BILHEUR, Pierrick GUIHEUX, Frédérique LEHON, Thierry PAPIN, Julien REGNARD,

Étaient absents avec pouvoir : Madame Catherine CORDIER donnant pouvoir à Madame Francine RICHARD, Madame Nicole COCHIN donnant pouvoir à Monsieur Pascal CRUBLEAU,

Secrétaire : Madame Cécile BILHEUR.

URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération du 28/08/2017 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation,

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat doit être organisé au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire précisant les orientations générales retenues dans le PADD de la commune de Grez-Neuville :

- *Contexte général de la révision du PLU :*
 - ✓ *L'approbation de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Anjou Bleu,*
 - ✓ *Un contexte géographique porteur d'une réelle dynamique et invitant à la conception d'un projet interconnecté aux territoires limitrophes,*
 - ✓ *Des documents cadre à intégrer au territoire de Grez-Neuville.*
- *Démographie et politique d'urbanisation :*
 - ✓ *Relancer la croissance démographique par l'accueil d'une population diversifiée,*
 - ✓ *Modérer la consommation de l'espace et favoriser le moindre étalement urbain,*
 - ✓ *Un développement progressif de l'habitat.*
- *Une politique économique pérennisant l'ossature locale :*
 - ✓ *Maintenir et développer l'emploi,*
 - ✓ *Soutenir le monde artisanal et de petites industries – Prévoir une évolution contenue de la zone artisanale de Grioul,*

- ✓ Développer de manière raisonnée le pôle commercial, tertiaire et de services du Lionnais,
- ✓ Soutenir l'offre de services, commerciale et touristique présentes dans les bourgs de Neuville et de Grez, la compléter autant que nécessaire,
- ✓ Maintenir une économie agricole forte.
- Vie touristique et loisirs :
 - ✓ Tirer des atouts de la commune Vallée de la Mayenne, village de Charme,) – Valoriser l'armature touristique en place et les activités de loisirs :
 - ✓ Valoriser et développer les points d'attractivité touristique,
 - ✓ Mettre en place des actions complémentaires.
- Garantir un niveau d'équipements suffisant :
 - ✓ Anticiper la pleine capacité de l'équipement épuratoire,
 - ✓ Améliorer, faire évoluer certains équipements,
- Mobilité et déplacement : Mieux se déplacer :
 - ✓ Les projets structurants pour et sur le réseau routier,
 - ✓ Proroger la politique de réductions des déplacements motorisés, favoriser les déplacements non polluant,
 - ✓ Renforcer le réseau de liaisons douces intra urbaines.
- Un environnement riche et des paysages à préserver :
 - ✓ Préserver l'organisation générale du paysage,
 - ✓ Préserve les sites remarquables
 - ✓ Préserver la ressource en eau
 - ✓ Protéger et valoriser les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques – Favoriser le maintien des continuités écologiques ou leur reconstitution
 - ✓ Préserver la trame verte au titre de la Loi paysage et des Espace Boisés Classés,
 - ✓ Assurer la traduction de la trame verte et bleue,
 - ✓ Des actions plus ponctuelles mais complémentaires de la préservation et la mise en valeur du patrimoine environnemental paysager, du cadre de vie.
- Préserver le patrimoine et l'histoire locale.
- Se prémunir des risques.
- Favoriser l'accès aux moyens de communication numériques :
 - ✓ Offrir à tous l'accès aux moyens de communication numériques, dans des conditions de débit satisfaisantes,
 - ✓ Anticiper le développement des nouvelles technologies dans les sites en devenir.

Il est proposé au Conseil municipal de débattre sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune.

Le Conseil municipal,

Après en avoir débattu délibéré (7 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre),

- ❖ Prend acte du débat organisé en son sein sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme.

Madame Francine RICHARD demande à prendre la parole pour justifier son vote (contre le PADD suite à la non validation de création d'un STECAL).

Pour copie conforme au registre.

Fait à Grez-Neuville, le 6 décembre 2018

Le Maire,

Pascal CRUBLEAU



| | |
|--|----|
| Convocation du 27-11-2018 | |
| Nombre de Conseillers en exercice | 14 |
| Nombre de Conseillers présents | 12 |
| Nombre de pouvoir | 2 |
| Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 14-12-2018 | |

La présente délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.